



Appel de projets

350 ans et
TOUJOURS
RASSEMBLEUSE

Date d'ouverture : 1^{er} février 2022

Date limite pour la soumission des projets : 15 mars 2022

Annonce des résultats : 20 mai 2022





À propos de la Corporation

La Corporation des fêtes du 350^e anniversaire de la Ville de Terrebonne est mandatée par la Ville pour organiser les célébrations qui auront lieu en 2023. Organisme apolitique et sans but lucratif, sa mission est de développer, promouvoir et rendre accessibles, de façon rassembleuse, inclusive et représentative de tous les citoyens et de tous les quartiers, des festivités d'envergure, à la hauteur de cet anniversaire historique.

Les fêtes du 350^e anniversaire de la Ville de Terrebonne seront l'occasion idéale de réaffirmer notre sentiment d'appartenance, de partager notre fierté et de cultiver le vivre ensemble lors d'événements inoubliables.

Nos valeurs :

Quatre grandes valeurs sont au cœur des orientations de la Corporation, soit : la collaboration, le respect, la transparence et le plaisir.

Une programmation haute en couleur

La Corporation est déjà à pied d'œuvre pour élaborer la programmation des festivités qui prendront vie tout au long de l'année 2023. Des activités culturelles, récréatives et sportives se déploieront dans tous les secteurs de la Ville de Terrebonne. La programmation présentera des événements majeurs, des événements de quartiers et des projets citoyens.

En effet, la Corporation souhaite inclure dans sa grande programmation 2023 des initiatives citoyennes, organisées par la communauté. C'est pourquoi elle est fière de lancer cet appel de projets.

La Corporation promouvra l'ensemble des activités pour assurer une participation optimale aux célébrations.

Célébrons notre histoire!

Le 350^e anniversaire marque l'occasion de se rassembler pour célébrer l'évolution, l'essor ainsi que le futur de notre grande ville.

Trois grandes périodes de développement de la ville seront mises de l'avant durant l'année. Ces périodes se situent entre 1720 et 1763, entre 1800 et 1880, et finalement, de 1970 à 2023. Chacune de ces périodes a façonné Terrebonne et son essor économique, social et culturel.

Les éléments historiques toucheront principalement la thématique de l'eau, des familles, ainsi que les arts et la culture. Seront associés à ceux-ci le patrimoine bâti, les commerces et industries ainsi que la vie communautaire.



À qui s'adresse l'appel de projets?

L'appel de projets s'adresse aux organismes communautaires, aux OBNL, aux entreprises, aux citoyens, aux artistes, et à tous ceux désirant s'investir dans les festivités du 350^e anniversaire de la ville de Terrebonne en réalisant un projet. Ceux-ci sont invités à formuler une demande de financement à la Corporation dans le cadre de cet appel de projets.

Les projets devront être réalisés de façon autonome par les demandeurs. Au besoin, et selon la demande, une collaboration entre deux demandeurs pourra être établie ou proposée par la Corporation. Notez que tous les projets ne pourront être retenus.

Un soutien financier peut être offert par la Corporation jusqu'à un maximum de 7 000 \$. Ce soutien dépend toutefois du respect des critères d'admissibilités prévus au programme.

Critères d'admissibilité des projets

Pour être admissible, un projet doit :

- Se dérouler entre le 15 janvier et le 23 décembre 2023
- Être accessible à tous (peut cependant avoir un public défini)
- Être réalisé par le demandeur, de façon clé en main
- Être un nouveau projet ou une bonification significative d'un projet existant
- Respecter les souhaits et orientations du 350^e :
 - Célébrer notre histoire
 - Prioriser la créativité et la qualité
 - Renforcer le sentiment de fierté et d'appartenance des citoyens
 - Créer un projet rassembleur et mobilisateur
 - Gérer les activités avec rigueur et transparence
- Démontrer la contribution du demandeur, qu'elle soit financière, de temps, de matériel, etc.
- Être à but non lucratif et non caritatif
- Se dérouler sur le territoire de la ville de Terrebonne
- Correspondre aux principes d'acceptabilité sociale
- Être une activité non professionnelle
- Démontrer que le demandeur possèdera les permis et des assurances requis pour la réalisation du projet.

Critères d'évaluation

Les projets seront analysés par un jury. Les demandeurs recevront une réponse qu'elle soit positive ou négative. (La grille d'évaluation se trouve en annexe.)

La demande de financement devra faire la démonstration que les critères de sélection suivants sont satisfaits.

Critères principaux :

- Respect des critères d'admissibilité
- Caractère novateur
- Caractère mobilisateur et rassembleur
- Retombées pour la communauté
- Méthodologie : Démonstration et rigueur des processus (planification, logistique, production), de l'échéancier, de la faisabilité et de la capacité du demandeur à livrer le projet de façon clé en main.
- Budget : Aucune dépense non admissible n'est incluse, rigueur et budget étayé

Critères considérés comme un atout :

Sans être essentiels, seront considérés comme rehaussant le projet, les critères suivants :

- Travailler avec des fournisseurs et partenaires locaux, dans la mesure du possible
- Lien avec l'histoire et/ou l'identité de Terrebonne
- Intégration de certains principes d'écoresponsabilité
- Intégration de certains principes d'accessibilité (mobilité réduite, poussettes, personnes ayant un handicap...)
- Résider à Terrebonne ou avoir un lien avec la ville
- Un nouveau projet (plutôt que la bonification d'un projet déjà existant)
- La contribution financière du demandeur.

La diversité des types de projets, la répartition sur le territoire et sur les saisons, ainsi que le public cible seront considérés. La Corporation pourra faire usage d'un pouvoir discrétionnaire.

Date limite :

Les projets devront être déposés avant 17h, le 15 mars 2022, par le formulaire disponible sur le site Internet de la Corporation des fêtes du 350^e anniversaire de la Ville de Terrebonne.

Modalités générales

- L'utilisation du logo du 350^e doit respecter le guide des normes graphiques et doit être approuvée par la Corporation.
- La Corporation se réserve le droit d'exiger l'affichage d'un commanditaire.
- La Corporation se réserve un droit de regard sur l'ensemble des commanditaires du projet du demandeur.
- Le demandeur ne peut avoir un commanditaire automobile pour son projet.
- La Corporation ne sera pas responsable des déficits.

- La Corporation ne peut être tenue responsable de problèmes ou d'incidents pendant l'événement.
- Le demandeur doit fournir une preuve d'assurance si nécessaire.
- Le demandeur s'engage à remettre une reddition de compte (document à remplir qui sera envoyé par la Corporation) dans les quatre semaines suivant la réalisation de son projet.
- Les projets acceptés seront intégrés à la programmation du 350^e.
- Le demandeur devra diffuser la signature du 350^e dans ses campagnes numériques, et y intégrer un lien référant vers le site terrebonnefete350.ca.
- La Corporation se réserve le droit d'annuler un projet pour des raisons exceptionnelles (ex. : Santé publique).
- Le projet financé dans le cadre de ce programme fera l'objet d'une entente entre la Corporation des fêtes du 350^e anniversaire de la Ville de Terrebonne et le demandeur.
- La Corporation ne s'engage pas à traiter un dossier incomplet.

Modalités financières

- Fournir un budget détaillé
- Le projet doit se réaliser dans sa totalité, et ce, dans les délais indiqués au formulaire de demande. Advenant que cette condition ne soit pas respectée, la Corporation se réserve le droit de réclamer au demandeur du projet les sommes non dépensées.
- Modalités des versements :
 - 70% à l'automne 2022
 - 30% à la suite de la reddition de compte

Dépenses non admissibles

- Liées au fonctionnement de l'organisme
- Immobilisation, infrastructure, rénovation
- Liées au remboursement d'emprunts ou au service de dettes
- Toutes dépenses affectées à un autre projet
- Études, plans, devis, recherches, plans d'action et développement de concepts
- Taxes

Documents à fournir :

- Formulaire de demande de financement
- Budget détaillé (incluant la portion du financement demandé)
- Résolution du conseil d'administration de l'organisme (si applicable)
- Preuve des assurances pour les organismes, artistes, etc. (si applicable)
- Tout document soutenant la crédibilité de l'organisation (si besoin – rapport annuel et/ou financier, etc.)
- Tout autre document jugé pertinent



Personne-ressource

Isabelle Dagenais
450 961-2023 poste 2304
Isabelle.dagenais@terrebonnefete350.ca



ANNEXE

Grille d'évaluation des projets

Critères	Note	Seuil de passage
PRINCIPAUX		
Caractère novateur	/10	6/10
Caractère mobilisateur et rassembleur	/10	7/10
Retombées pour la communauté Pertinence des retombées quantitatives ou qualitatives	/10	6/10
Méthodologie Démonstration et rigueur des processus, de l'échéancier, de la faisabilité et de la capacité du demandeur à livrer le projet de façon clé en main.	/10	8/10
Budget Aucune dépense non-admissible n'est incluse, rigueur et budget étayé	/10	7/10
ATOUS - bonus		
À compétence égale, favoriser des collaborateurs (fournisseurs et partenaires) locaux	+1	
Caractère historique ou identitaire	+1	
Principes écoresponsables	+1	
Principes d'accessibilité	+1	
Résider à Terrebonne ou démontrer son lien avec la ville	+1	
Nouvel événement (vs bonification)	+1	
RAYONNEMENT Qui attire des visiteurs à Terrebonne	+1	
Implication financière Et non seulement une implication des ressources humaines et matérielles	+1	
Coup de cœur du jury	+2	

